



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Schneuwly Achim
Tiques – fléau et danger

2022-CE-224

I. Question

L'arrivée de la saison chaude marque le début de la période des tiques. Je constate que, d'année en année, les tiques représentent un problème croissant pour les êtres humains comme pour les animaux. Elles ne sont pas seulement une source de désagréments sans gravité ; elles peuvent aussi transmettre des maladies aux lourdes conséquences. Un grand nombre d'animaux et de personnes en sont morts.

Je me souviens encore du temps de ma jeunesse, quand mes parents m'emmenaient en forêt. Nous pouvions y cueillir des baies et jouer sans danger. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Il y a quelques années encore, les tiques sévissaient surtout dans la région du Plateau, jusqu'à une altitude de 800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Aujourd'hui, leur présence s'étend jusqu'en montagne, à 2000 mètres d'altitude.

L'année 2022 pourrait-elle devenir une année record en ce qui concerne les tiques ? Jusqu'où ira ce véritable fléau ?

Je suis très inquiet : comment les êtres humains ainsi que les animaux (domestiques, sauvages ou d'élevage) peuvent-ils s'en protéger ?

La gravité croissante des désagréments dus aux tiques me pousse à adresser quelques questions au Conseil d'Etat. Merci d'avance pour vos réponses.

1. Le Conseil d'Etat a-t-il remarqué que les tiques représentent un problème et un danger de plus en plus importants ? Quelles réflexions le Conseil d'Etat a-t-il déjà menées jusqu'ici ?
2. Pourquoi les zones de présence des tiques se sont-elles étendues aussi vite et dans de telles proportions ?
3. Dans quelle mesure le canton de Fribourg a-t-il été touché par des cas de piqûres de tiques et de maladies qui en découlent ?
4. Comment lutter contre ce fléau ?
5. Est-il possible de freiner cette invasion ?
6. Quels sont les ennemis naturels des tiques ? Il y avait autrefois suffisamment de fourmis qui s'attaquaient aux tiques. Malheureusement, les populations de fourmis sont en forte diminution en Suisse.
7. Comment les êtres humains et les animaux (notamment animaux sauvages indigènes) peuvent-ils se protéger ?

8. Le Conseil d'Etat recommande-t-il le vaccin contre l'encéphalite à tiques ?
9. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il informer et sensibiliser la population ? (Éventuellement en lançant une campagne commune avec une association de pharmaciens ou de médecins ?)
10. Quelles sont les mesures prévues afin de mieux protéger êtres humains et animaux dans notre canton et afin de pouvoir agir contre cette invasion de tiques ?

17 juin 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il remarqué que les tiques représentent un problème et un danger de plus en plus importants ? Quelles réflexions le Conseil d'Etat a-t-il déjà menées jusqu'ici ?*

Le Conseil d'Etat est conscient du problème et des dangers causés par les tiques. Une page internet sur le portail de l'Etat de Fribourg prévient la population des risques causés par les tiques et décrit les moyens de protection contre leurs piqûres.

D'un point de vue sanitaire, les tiques représentent un risque car elles sont porteuses de maladies transmissibles et leur évolution dans le canton est directement liée au changement climatique (cf. réponse à la question 2). Cependant et selon les données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le nombre de consultations en lien avec la borréliose est stable depuis la dernière décennie et les cas d'encéphalite à tique restent à un niveau relativement bas (2013 : 6 cas, 2021 : 9 cas) par rapport à la population du canton (Système de déclaration pour maladies infectieuses à déclaration obligatoire SID, données 2021). Les réflexions menées par le Conseil d'Etat mettent en avant l'importance d'informer et de sensibiliser la population aux risques sanitaires et aux mesures de prévention liés à l'expansion des tiques.

2. *Pourquoi les zones de présence des tiques se sont-elles étendues aussi vite et dans de telles proportions ?*

Plusieurs facteurs expliquent la progression de la présence des tiques. Le réchauffement climatique implique des hivers moins froids, des printemps avec des températures de plus en plus clémentes et donc une augmentation de la période d'activité des tiques. En dessus de 8° C, les tiques sont actives. Le réchauffement climatique implique donc qu'elles le soient durant une plus longue période, et qu'elles peuvent se reproduire plus longtemps et ainsi coloniser une zone plus étendue. De plus, les tiques font preuve de bonnes capacités d'adaptation à leur habitat et arrivent à survivre dans des milieux très divers.

Relevons encore que différentes espèces de tiques sont présentes en Suisse. La tique du mouton (*Ixodes ricinus*) est présente depuis longtemps. Ces dernières années, de nouvelles espèces de tiques se sont installées en Suisse, favorisées par le réchauffement climatique. Certaines d'entre elles peuvent transmettre d'autres agents pathogènes dangereux pour l'être humain. Elles sont pour le moment moins répandues que la tique du mouton.

¹ Tout sur les tiques, Etat de Fribourg, Service du médecin cantonal, <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/tout-sur-les-tiques> (consulté le 21.09.2022).

3. *Dans quelle mesure le canton de Fribourg a-t-il été touché par des cas de piqûres de tiques et de maladies qui en découlent ?*

Comme dans l'ensemble de la Suisse, les habitant-e-s du canton de Fribourg sont touchés par les piqûres de tiques. Les tiques transmettent principalement deux vecteurs de maladie, la bactérie *Borrelia burgdorferi*, responsable de la borréliose, et le virus de l'encéphalite à tique. Plus rarement, d'autres agents tels que la tularémie peuvent également être transmis. En Suisse, 5 à 30 % (dans certains endroits jusqu'à 50 %) des tiques sont porteuses de l'agent de la borréliose et environ 0,5 % sont porteuses du virus de l'encéphalite à tique².

En 2021, 9 personnes du canton de Fribourg ont été diagnostiquées avec une encéphalite à tique. L'incidence pour 100 000 habitant-e-s était la même année de 2,77 au niveau du canton de Fribourg et de 3,27 au niveau Suisse (SID, données 2021). Le nombre de cas déclarés d'encéphalite à tique a tendance à croître légèrement depuis la dernière décennie.

La borréliose, également appelé maladie de Lyme, n'étant pas une maladie à déclaration obligatoire, elle ne fait pas l'objet d'une statistique détaillée par canton. L'OFSP estime néanmoins, sur la base du système de surveillance Sentinella, qu'environ 10 000 personnes développent une borréliose chaque année en Suisse³.

4. *Comment lutter contre ce fléau ?*

Il est possible de réduire le risque de piqûres de tiques et de maladie en prenant les mesures suivantes : préférer les chemins forestiers et les sentiers larges, éviter les contacts avec l'herbe et les buissons, porter des vêtements couvrants (pantalons longs, chaussures fermées, chaussettes par-dessus les pantalons), utiliser un répulsif à tiques, examiner corps et vêtements après une balade, notamment en forêt, extraire rapidement et désinfecter l'endroit de la piqûre, consulter un médecin en cas de symptômes⁴. Les vêtements clairs facilitent la détection des tiques.

De plus, la vaccination contre l'encéphalite à tique est un moyen de lutter contre les conséquences d'une piqûre de tique. Elle est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque. Toute la Suisse, à l'exception des cantons de Genève et du Tessin, est considérée comme région à risque pour l'encéphalite à tique.

² Ekkehardt A., *Tiques et agents pathogènes transmis par les tiques : FAQ*, Office fédéral de la santé publique, 2019, <https://www.blv.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/infektionskrankheiten/zecken/FAQ-Zecken-Zeckenstiche.pdf.download.pdf/FAQ%20Zecken%20FR.pdf> (consulté le 21.09.2022).

³ Borréliose / Maladie de Lyme, Office fédéral de la santé publique, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/borreliose-lyme-krankheit.html> (consulté le 21.09.2022).

⁴ Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse, Office fédéral de la santé publique, <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/zeckeneubertragene-krankheiten.html> (consulté le 21.09.2022).

En collaboration avec l'OFSP, Swisstopo produit des cartes qui permettent aux citoyen-ne-s de s'informer sur le risque de se faire piquer par une tique ou de contracter l'encéphalite à tique, selon la région où ils se trouvent⁵. L'OFSP soutient également l'application mobile « Tique »⁶, qui contient une carte des piqûres enregistrées par les utilisateurs/trices, ainsi que des informations générales, notamment sur la prévention.

5. *Est-il possible de freiner cette invasion ?*

Il est compliqué de freiner cette invasion. Aucune méthode de lutte biologique n'a encore été développée. En revanche, empêcher l'accès des cervidés dans les zones habitables et réduire les accumulations de feuilles mortes pouvant héberger les tiques durant l'hiver est une option pour réduire leur impact sur la population. Plus généralement, les tiques étant très sensibles aux températures, seul un effort global de réduction des émissions de CO2 permettant de ralentir l'augmentation de la température globale permettra de limiter leur propagation.

6. *Quels sont les ennemis naturels des tiques ? Il y avait autrefois suffisamment de fourmis qui s'attaquaient aux tiques. Malheureusement, les populations de fourmis sont en forte diminution en Suisse.*

Les tiques sont parasitées par différents champignons, nématodes et guêpes et sont consommées par de nombreuses espèces d'oiseaux. Il n'est toutefois pas certain que ces ennemis parviennent à réguler fortement la population de tiques. En Europe, plusieurs chercheurs/euses se penchent actuellement sur les ennemis naturels des tiques. Une étude a montré que la densité de tiques était plus faible dans les régions où se trouvaient de grands nids de fourmis rousses des bois, mais on ne sait pas exactement pourquoi. Il arrive certes que les fourmis mangent des tiques, mais il est plus probable que l'acide formique présent dans l'environnement des nids chasse les tiques. L'évolution des populations de fourmis en Suisse n'est pas suffisamment étudiée. Ce qui est sûr, c'est que les fourmis rousses des bois sont en recul sur le Plateau.

Par ailleurs, les rongeurs sont très souvent porteurs de tiques. L'abondance des rongeurs et autres petits mammifères peut être déterminante pour l'abondance des tiques. Des chercheurs/euses de l'Université de Neuchâtel ont montré que la population de tiques dépendait indirectement de la fructification des hêtres, car ces derniers influencent les populations de rongeurs. Des études menées aux Pays-Bas ont montré que les prédateurs, qui limitent les populations de rongeurs, peuvent également influencer sur la prolifération des tiques et les maladies transmises par ces derniers.

7. *Comment les êtres humains et les animaux (notamment animaux sauvages indigènes) peuvent-ils se protéger ?*

En ce qui concerne les êtres humains, les différentes mesures de protection possibles sont détaillées dans la réponse à la question 4. En ce qui concerne les animaux, de très nombreux animaux sauvages, notamment les mammifères, les oiseaux et les reptiles, sont porteurs de tiques. Cela a

⁵ Cartes de la Suisse - Confédération suisse, Office fédéral de la santé publique, https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=ech&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.swisstopo.zeitreihen,ch.bfs.gebaeude_wohnungen_register,ch.bav.haltestellen-oev,ch.swisstopo.swisstlm3d-wanderwege,ch.bag.zeckenstichmodell,ch.bag.zecken-fsme-faelle,ch.bag.zecken-fsme-impfung&layers_opacity=1,1,1,0.8,0.75,0.75,0.75&layers_visibility=false,false,false,false,false,false,false&layers_time_stamp=18641231,.....&E=2632526.07&N=1203736.04&zoom=1 (consulté le 21.09.2022).

⁶ Application Tique, <https://zecke-tique-tick.ch/fr/app-tique/> (consulté le 21.09.2022).

toutefois toujours été le cas. Dans la plupart des cas, cela n'entraîne pas la mort de ces animaux. Les animaux sauvages ne peuvent se protéger contre les tiques que de manière très limitée. Beaucoup sont toutefois immunisés contre les agents pathogènes transmis par les piqûres de tiques. On ne sait pas quel est l'impact de l'augmentation du nombre de tiques sur les populations d'animaux sauvages.

Il existe des produits anti-tiques efficaces pour les chats et les chiens, qui peuvent agir pendant des mois après leur administration. Aux Etats-Unis, de tels produits ont été appliqués sur des rongeurs afin de limiter la population de tiques. Des produits anti-tiques ont également été appliqués sur des cervidés aux Etats-Unis afin de protéger ces animaux des piqûres de tiques. Il n'est cependant pas envisageable de procéder actuellement de la sorte en Suisse sur la faune sauvage.

8. Le Conseil d'Etat recommande-t-il le vaccin contre l'encéphalite à tiques ?

Tout comme l'OFSP, le Conseil d'Etat recommande la vaccination contre l'encéphalite à tique. Toutefois, il est important de savoir que la vaccination protège uniquement contre cette maladie, pour laquelle aucun traitement n'existe. Le vaccin contre l'encéphalite à tique est actuellement recommandé à toutes les personnes qui habitent ou séjournent temporairement dans toute la Suisse (sauf à Genève et au Tessin) et qui sont à risque d'être exposées aux tiques par des activités de loisirs ou professionnelles. Une vaccination n'est pas nécessaire pour les personnes qui ne s'exposent pas aux tiques. La vaccination est généralement recommandée dès l'âge de 6 ans et est remboursée par l'assurance obligatoire des soins lorsqu'elle est faite chez le médecin traitant. Elle peut également se faire dans certaines pharmacies du canton ; dans ce cas, le produit est remboursé à condition que la vaccination ait été prescrite par un médecin. A noter que la vaccination ne protège pas contre la borréliose, qui peut être traitée par des antibiotiques, mais qui reste souvent inaperçue. Pour cette raison, il est important de se protéger contre les piqûres même si l'on est vacciné.

9. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il informer et sensibiliser la population ? (Éventuellement en lançant une campagne commune avec une association de pharmaciens ou de médecins ?)

Le Conseil d'Etat, par le biais du Service du médecin cantonal (Direction de la santé et des affaires sociales), informe et sensibilise chaque année au début du printemps la population du canton par l'intermédiaire de la presse locale, de son portail en ligne et sur les réseaux sociaux. Des conseils pour prévenir les piqûres de tiques et enlever une tique sont prodigués. Ces informations permettent aussi de rappeler à la population les principales maladies infectieuses transmises par les tiques et de recommander la vaccination. La liste des pharmacies proposant le vaccin est également communiquée.

10. Quelles sont les mesures prévues afin de mieux protéger êtres humains et animaux dans notre canton et afin de pouvoir agir contre cette invasion de tiques ?

Les différentes mesures existantes sont exposées dans les réponses aux questions 4, 8 et 9, auxquelles il est renvoyé.

10 octobre 2022